

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1^{er} octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

Objet
N° 24/07/04
Budget régie Poya * Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

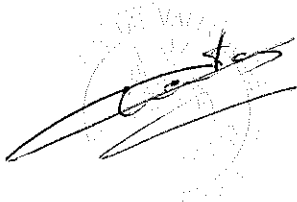
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29 ;
- Vu la délibération n°24/02/14 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024;
- **Considérant** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

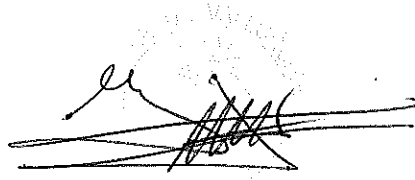
Chapitre budgétaire	Crédits nouveaux votés au budget primitif + décisions modificatives	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	2 427.61€	606.90€
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	37 161.64€	9 290.41€
TOTAL	39 589.26€	9 897.31€

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches